



Concours photo jeunes (moins de 16 ans) 2024

organisé par l'Atelier Photo ARRANOEN BEGIA
et la Mairie de Saint Pée sur Nivelle



Thème libre

Règlement du concours

ARTICLE 1 :

Le concours est ouvert à tous les jeunes photographes amateurs, de moins de 16 ans, individuels ou membres d'un club photo. **Le thème du concours est libre**

ARTICLE 2 :

Les photos seront soit en couleur, soit en noir et blanc, en tirage papier (2 maximum) et seront montées sur un support rigide et épais de dimensions 30 cm x 40 cm. Il sera muni d'un passe-partout (ou Marie-Louise), les dimensions des photos seront de 20cm x 30 cm maximum.

Une attache d'accrochage sera fixée au dos du support, à 5 cm du haut de celui-ci. Elle devra être adaptée en terme de solidité.

Les photos ne devront pas être signées ou porter un quelconque signe distinctif permettant d'identifier leurs auteurs.

Les collages et les photo-montage ne sont pas acceptés.

Une étiquette sera apposée au dos du support et devra comporter les renseignements suivants :

- titre de la photo,
- nom et prénom de l'auteur

Les photos non conformes aux normes et formats définis ci-dessus ne seront ni jugées ni exposées.

Les fichiers numériques des photos au format JPG seront envoyées à l'adresse mail suivante:

contact@arranoenbegia.fr

ARTICLE 3 : Les envois devront se conformer impérativement aux spécifications suivantes :

- les emballages des épreuves porteront au verso, lisiblement mentionnées, le nom et l'adresse de l'auteur,
- le bulletin d'inscription sera obligatoirement joint à l'envoi

Les photos non accompagnées du bulletin d'inscription ne seront ni jugées ni exposées.

Les photos doivent être déposées ou envoyées à l'adresse suivante:

Mairie de St Pée sur Nivelle
Concours photo 2024 « jeunes »
Chemin Karrika
64310 St Pée sur Nivelle

Date limite d'envoi : le 30 septembre 2024 .

ARTICLE 4 : Les photos pourront être restituées en mairie un mois après la remise des prix, ou renvoyées sur demande par courrier **aux participants qui auront joint une enveloppe, à leur adresse, suffisamment affranchie pour le retour.**

ARTICLE 5 : Les photographies seront exposées dans une salle municipale à compter du lundi 7 octobre 2024.

Un jury, composé de personnes du monde de la photographie et de la municipalité, se réunira début octobre à huis clos et procédera au classement des photos ; les trois premiers, dans la limite d'un seul prix par auteur, seront récompensés.

En cas d'égalité, la plus haute note obtenue sur le critère « Créativité », sur la grille de notation du jury, départagera les ex aequo.

Tous les participants seront avisés individuellement des résultats et de la date de remise des prix. Les lots attribués ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni faire l'objet d'un échange ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 : Le fait d'envoyer les épreuves pour participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

Le participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos et qu'il en détient les droits et autorisations d'utilisation (Droit à l'image) et à cet effet il en fournira les justificatifs.

ARTICLE 7 : Les organisateurs se réservent le droit de pouvoir reproduire les épreuves présentées pour les besoins de la manifestation, à des fins de promotion ou de rétrospective, sans but commercial, pour une durée de trois ans, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteur.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Les informations, le présent règlement et le bulletin d'inscription peuvent être consultés et téléchargés sur « concours.arranoenbegia.fr » ou sur le site de la mairie « www.saint-pee-sur-nivelle.fr » ou retirés en mairie de St Pée sur Nivelle.

Pour tout renseignement complémentaire contacter : contact@arranoenbegia.fr